



PAYS D'AUCH

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

**Compte-rendu/Procès-verbal
du**

**Comité Syndical du
PETR du Pays d'Auch**

JEUDI 06 juillet 2023

à 18 h 30

A la salle du Mouzon à Auch

Étaient présents : BARON Philippe, BIAUTE Philippe, BLAY Jean-Michel, BREIL Roger, DUCOMBS Patrick, FORMENT Guy, LAPRÈBENDE Christian, LARRIEU Muriel, MELLO Bénédicte, OLIVEIRA SANTOS Rui, ORTHOLAN Jean-Jacques, PENSIVY Bernard, RIVIERE François, SALLES Céline, SORIANO Michel.

Absents excusés ayant donné pouvoir : AUTIE Jean-Marc à BLAY Jean-Michel, BALAS Max à RIVIERE François et BOURDALLÈ Annie à SALLES Céline.

Excusés ou absents : BAYLAC Michel, DELIGNIERES Patrick, DUPUY Jean-Marc, BARASZ Olivier, BONNET Eric, FANTON Patrick.

Est nommé secrétaire de séance DUCOMBS Patrick.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 12 AVRIL 2023

Les membres du Comité Syndical ont voté à l'unanimité pour l'approbation du PV du conseil du 12 avril 2023 qui leur avait été préalablement envoyé.

2. DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

Les décisions suivantes ont été prises par délégation :

- L'abonnement à Urbanisme Pratique, d'un montant HT de 513.22 € pour le pôle instruction ADS
- La note d'honoraires de Maître LARRIEU d'un montant HT de 4.850 €

3. DESIGNATION DE NOUVEAUX DELEGUES

Suite au décès de Pascal MERCIER, représentant la communauté d'agglomération de Grand Auch Cœur de Gascogne au sein du PETR, il convient d'installer le délégué titulaire désigné ainsi qu'un suppléant lors du conseil communautaire du 29 juin. Il s'agit de :

- Rui OLIVEIRA SANTOS, délégué titulaire
- Florianne CLAVERIE, déléguée suppléante

Les membres du Comité Syndical prennent acte de ces nouvelles désignations.

4. ELECTION DU 3^{ème} VICE-PRESIDENT

En application de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre de vice-présidents est fixé dans la limite de 20 % du nombre de délégués titulaires (21), soit cinq pour le PETR du Pays d'Auch.

Le poste de 3^{ème} vice-président étant vacant suite au décès de Pascal MERCIER, la présidente indique qu'il convient de procéder à une nouvelle élection.

Bernard PENSIVY, président de l'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne, se porte candidat.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, remet à la Présidente son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

M. Bernard PENSIVY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé troisième Vice-président et est immédiatement installé.

5. DEMANDE DE FINANCEMENT INGENIERIE FOND VERT

La présidente indique que l'équipe du PETR mène un accompagnement spécifique auprès des collectivités et autres porteurs de projets dans la mise en place de leurs actions qui doivent désormais prendre en compte des critères de transition écologique pour être intégrés dans la maquette du CRRTE.

Les chargés de mission travaillent actuellement sur un accompagnement des collectivités sur 2 grandes thématiques :

1-Transition énergétique :

- La rénovation énergétique des bâtiments publics et inciter ainsi la réduction de la consommation énergétique : Nous sommes en contact avec le SDEG et la Maison du logement pour accompagner d'une part les porteurs de projets dans la réalisation de leur diagnostic énergétique mais aussi dans l'orientation vers la mise en place d'énergies renouvelables.
- La requalification et l'aménagement des espaces publics pour faire face au changement climatique : sensibilisation à la renaturation des lieux et bâtiments publics afin de réduire les îlots de chaleurs (centres-bourgs, cours d'école) mais aussi prise en compte des enjeux liés à la gestion des ressources et notamment l'eau. Nous orientons également les porteurs de projets vers les partenaires techniques tels que le CAUE et l'Agence de l'Eau.

2- la mobilité :

- Accompagnement des porteurs de projets vers des solutions de déplacements durables (co-voiturage, autopartage...)
- Action collective d'informations et association de la société civile et des membres du PETR par des réunions/ateliers.

Pour mener ces missions d'accompagnement, le PETR peut solliciter un soutien financier dans le cadre de l'ingénierie du fond vert.

La présidente propose le montage financier suivant :

3,5 j de travail/mois de la direction soit 24,5 j de travail du 1^{er} juin 2023 au 31 décembre 2023.

Cela équivaut à 11 % du temps de travail annuel sur 1 ETP.

$223 \text{ €} \times 24.5 \text{ j} = 5\,463,5 \text{ €}$ de coût total d'ingénierie consacré à cette opération.

Plan de financement :

Missions	Nom de l'agent	Tps affecté à la mission	Coût salarial	ETAT (Fond Vert)	%	Région	%	Total aides publiques	%	Autofinancement	%
Accompagnement des projets sur la transition écologique	E. LACOSTE	11%	5463,5 €	2458,57 €	45	1912,22	35	4370,8	80	1092,70	20

Les membres du Comité Syndical valident, à l'unanimité, la demande de subvention ingénierie Fond Vert selon le plan de financement présenté ci-dessus.

6. VALIDATION DU CONTRAT BOURG CENTRE DE PREIGNAN

De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région Occitanie a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « **Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée** », sur la période 2022/2024.

La commune de Preignan, qui est identifiée par la région Occitanie comme commune « Bourg-Centre » s'est inscrite dans cette démarche « nouvelle génération » et souhaite conclure un contrat « Bourg-Centre » avec la région Occitanie, le conseil départemental du Gers et le PETR du Pays d'Auch suite à la réalisation de l'étude stratégique et opérationnelle.

Suite à la présentation des éléments constitutifs du contrat, les membres du comité syndical valident à l'unanimité, le contrat cadre Bourg Centre de la commune de Preignan.

7. PRESENTATION DU BILAN LEADER 2014-2022

Dans le cadre de la clôture de la programmation LEADER 2014-2022, il a été présenté un bilan détaillé et chiffré aux membres présents.

Le document est annexé au présent compte rendu (Annexe 1).

8. PROPOSITION DE MOBILISATION DE LA SOCIETE CIVILE

Le Conseil de Développement est une assemblée formée au sein du Pays qui favorise la démocratie participative par l'implication de la société civile. Il est associé en coopération et en co-construction avec l'ensemble des élus au projet de territoire.

Dans le cadre du PETR du Pays d'Auch, le conseil de développement de l'association de pays a été « transféré » et les membres n'ont pas été directement réunis depuis.

Seuls les membres privés du GAL ont été associés sur les projets portés sur le territoire.

La société civile à travers le conseil de développement est un acteur important dans le fonctionnement du PETR.

Il est donc important de mobiliser de nouveau la société civile du PETR du Pays d'Auch afin de l'associer aux « nouveaux » enjeux du territoire et articuler la transition écologique auprès des porteurs de projets.

Il est également nécessaire de répondre à la demande de la Région concernant la désignation de 2 membres de la société civile à l'Assemblée des Territoires.

En complément du GAL et afin de renforcer la participation citoyenne aux projets du PETR du Pays d'Auch, il est envisagé de mobiliser plus activement la société civile au travers des deux composantes que sont l'agglomération et la partie Astarac du territoire sur les grands enjeux du projet de territoire dès la rentrée de septembre.

Les membres du comité syndical approuvent cette proposition à l'unanimité.

9. ETAT D'AVANCEMENT DU SCHEMA DIRECTEUR DES ITINERANCES DOUCES SUR LE PAYS D'AUCH

En 2020, le PETR du Pays d'Auch a confié au cabinet Alterespaces la réalisation d'un schéma directeur des itinérances douces à l'échelle du Pays d'Auch. À l'issue d'une première phase de travail de recueil de données et d'état des lieux, la mission s'est interrompue suite au Cotech du 27/07/21 au cours duquel certains partenaires ont manifesté leur désaccord avec l'approche méthodologique d'Alterespaces. Les périodes de confinement qui ont suivi ainsi que les changements au sein de l'équipe du PETR n'ont pas permis de recadrer ni de suivre la mission qui doit se terminer au plus tard cet été pour ne pas perdre les financements obtenus.

Au regard des délais imposés et après consultation des principaux partenaires, le PETR a proposé, lors d'un COPIL réuni le 8 juin dernier, de réorienter les phases opérationnelles de la mission d'Alterespaces sous la forme d'un accompagnement technique et opérationnel pour la réalisation d'un grand circuit cyclotouristique en itinérance à l'échelle du PETR.

Les membres du comité syndical prennent acte de cet état d'avancement de l'opération.

10. POINT SUR LA MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL AU SEIN DU PETR

Par délibération du 15 décembre 2022, le comité syndical a approuvé la mise en place du télétravail volontaire pour les agents et a aussi validé la charte relative à cette mise en place.

Il avait été proposé d'expérimenter le télétravail 1 jour par semaine durant 6 mois puis d'en faire un retour lors d'un comité syndical.

Bilan :

6 agents sur 7 ont sollicité ce mode de travail et sont tous satisfaits de cette organisation. Ils souhaitent tous maintenir cette forme d'organisation dans le cadre de l'exercice de leurs missions.

11. INFORMATIONS DIVERSES

-Prise en compte du SCOT de Gascogne dans le cadre de l'instruction du service ADS :

Certains membres du service ADS du PETR ont sollicité le service instructeur pour la prise en compte du SCOT de Gascogne dans la rédaction des décisions d'urbanisme dès à présent.

La présidente rappelle que les agents instructeurs instruisent les demandes déposées auprès du service au regard des documents de planification approuvés et en vigueur et qu'il n'est pas possible d'émettre des réserves sans fondement réglementaire.

François RIVIERE indique que les maires, décisionnaires, ne peuvent pas apporter de modifications à la proposition de décision du fait du paramétrage de l'outil de gestion. Il demande que le service puisse transmettre aux maires qui en font la demande, un modèle de décision modifiable.

La présidente accepte que, sur DEMANDE ÉCRITE de la part du maire auprès du service, une proposition de décision en version modifiable soit transmise, charge ensuite au maire de modifier l'avis proposé et d'intégrer cette décision dans le logiciel d'instruction ADS.

Les membres du comité syndical approuvent cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé ;
La séance est levée à 20h

La Présidente,



Céline SALLES